

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2021 à 18h30.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (4° Adjte), CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, FABRY Philippe (3° Adjt), FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (5° Adjt), LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole (2° Adjte), ROUMIEU Pierre.

Excusés et représentés : D'ANTONI-MARTY Mireille avec procuration à CERT Claudine, EYCHENNE Patrick (1° Adjt) avec procuration à ESTEBAN Martine, PINCE Florence avec procuration à MOUCHAGUE Nicole, RODA Joel avec procuration à LAGARDE Daniel, VAN MOLLE Julie avec procuration à MAURAT Jean-Luc.

Secrétaire : MOUCHAGUE Nicole.

Mme Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance va être enregistrée.

Mme Nicole Mouchague est désignée comme secrétaire de séance.

1°) L'Assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juin 2021

2°) Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels.

Rapporteur : Mme Le Maire.

Dans le cadre de la révision du PPRN par les services de l'Etat et de l'enquête administrative en cours concernant la consultation des services et des collectivités territoriales, la Commune doit donner son avis sur le projet proposé, consultable à l'accueil de la Mairie.

L'Assemblée valide à l'unanimité le projet de PPRN proposé.

3°) Créations de postes

Rapporteur : Nicole Mouchague.

Mme Nicole Mouchague indique que dans le cadre des avancements de grade, de la promotion interne ou de la réussite à un concours d'agents déjà en poste dans la collectivité, l'Assemblée peut créer des postes afin de pouvoir nommer les agents concernés. Elle propose la création des postes suivants :

- 1 Poste de technicien territorial
- 2 Postes d'adjoint technique principal de 2° classe
- 1 Poste d'adjoint technique principal de 1° classe
- 2 Postes d'agent de maîtrise
- 1 Poste de rédacteur principal de 1° classe
- 1 Poste d'Attaché

Mme Mouchague rappelle qu'une fois les nominations faites, il sera proposé à l'Assemblée de fermer certains des postes occupés actuellement par les agents concernés.

M. Marcel Lopez demande où en est le recrutement du contrat de projet. Mme Le Maire indique que plusieurs candidats ont été reçus, mais sans succès. Un nouvel appel à candidature sera publié en modifiant la fiche de poste afin d'élargir les candidatures possibles.

Mme Agnès Batsalle demande pourquoi il n'y a pas de commission du personnel. Mme Le Maire indique que les commissions municipales étant des commissions d'études, elle ne voit pas quel dossier concernant le personnel pourrait être étudié en commission. Les mandats précédents durant lesquels une commission du personnel avait été créée n'ont pas donné lieu à des réunions de cette commission.

M. Jean-Luc Maurat demande s'il est possible de connaître le surcoût de ces avancements sur le budget communal. Mme Le Maire indique qu'une réponse sera apportée lors de la prochaine réunion du conseil municipal et effectivement il y aura une incidence financière qui devra être prise en compte dans le prochain budget. M. Marcel Lopez indique que cela ne peut pas être vu comme un surcoût pour la collectivité car il faut tenir compte de la qualité du travail des agents. M. Maurat précise que cela est quand même un surcoût car il y aura une incidence financière sur le budget.

Mme Agnès Batsalle demande s'il existe une grille des salaires pour les agents territoriaux. Mme Le Maire répond par l'affirmative et précise que cela doit être consultable sur internet.

L'Assemblée valide à l'unanimité la création des postes.

4°) Convention avec le Centre de Gestion de l'Ariège pour l'adhésion au service missions temporaires.

Mme Nicole Mouchague rappelle à l'Assemblée que selon les besoins en cas de remplacement ou d'augmentation d'activité la Commune peut faire appel au Centre de Gestion de l'Ariège pour la mise à disposition de personnel. Pour cela il est nécessaire de renouveler la convention d'adhésion du fait de l'augmentation du coût (+ 1 Euro). Ce dernier est désormais de 20 Euro de l'heure. Elle donne lecture des points principaux de la convention.

L'Assemblée autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion au service missions temporaires pour un coût de 20 Euro de l'heure.

5°) Convention de mise à disposition d'un agent et de la balayeuse à la Mairie de Verniolle.

Rapporteur : Mme Le Maire.

Mme Le Maire présente à l'Assemblée la proposition de convention avec la Commune de Verniolle pour la mise à disposition d'un agent et de la balayeuse. Le projet de convention est remis à chaque élu. Elle indique que le coût de la prestation s'élève à 251.63 Euro / Jour.

L'Assemblée autorise Madame Le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

6°) Conventions de gestion de services entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes pour l'Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi : périodes 2019/2021 et 2021/2023.

Rapporteur : Mme Le Maire.

Mme Le Maire indique que la convention signée concernant la période 2019-2021 ayant été retrouvée par les services de la CAPFV, il n'est plus nécessaire de redélibérer comme cela avait été évoqué par l'Intercommunalité et mis à l'ordre du jour. Elle présente la convention concernant la période 2021-2023 pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi, dans le cadre du remboursement opéré par la CAPFV. La proposition de convention est remise à l'Assemblée.

L'Assemblée autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer cette convention avec la CAPFV.

7°) Admissions en non-valeur et créances éteintes sur le budget primitif de l'Eau.

Rapporteur : Pierre Roumieu.

M. Pierre Roumieu indique que le Trésorier du Pays de Foix a établi les états des titres de recettes du service de l'Eau de la Commune dont le recouvrement n'a pas pu aboutir malgré les poursuites engagées. Il est nécessaire de délibérer séparément sur les montants de ces derniers, à savoir :

- Créances éteintes : 1 819.06 Euro.
- Admissions en non-valeur : 11 924.24 Euro.

L'Assemblée valide à l'unanimité l'état de créances éteintes d'un montant de 1 819.06 Euro et l'état d'admissions en non-valeur d'un montant de 11 924.24 Euro, établis par le Trésorier.

8°) Admissions en non-valeur et créances éteintes sur le budget primitif de l'Assainissement.

Rapporteur : Pierre Roumieu.

M. Pierre Roumieu indique que le Trésorier du Pays de Foix a établi les états des titres de recettes du service d'Assainissement de la Commune dont le recouvrement n'a pas pu aboutir malgré les poursuites engagées. Il est nécessaire de délibérer séparément sur les montants de ces derniers, à savoir :

- Créances éteintes : 912.97 Euro.
- Admissions en non-valeur : 3 121.44 Euro.

L'Assemblée valide à l'unanimité l'état de créances éteintes d'un montant de 912.97 Euro et l'état d'admissions en non-valeur d'un montant de 3 121.44 Euro, établis par le Trésorier.

9°) Admissions en non-valeur et créances éteintes sur le budget primitif de la Commune.

Rapporteur : Mme Le Maire.

Mme Le Maire indique que le Trésorier du Pays de Foix a établi les états des titres de recettes de la Commune dont le recouvrement n'a pas pu aboutir malgré les poursuites engagées. Il est nécessaire de délibérer séparément sur les montants de ces derniers, à savoir :

- Créances éteintes : 290.60 Euro.
- Admissions en non-valeur : 178.77 Euro.

L'Assemblée valide à l'unanimité l'état de créances éteintes d'un montant de 290.60 Euro et l'état d'admissions en non-valeur d'un montant de 178.77 Euro, établis par le Trésorier.

10°) Virements de crédits sur le budget primitif 2021 de l'Assainissement.

Rapporteur : Pierre Roumieu.

1) M. Pierre Roumieu indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits sur le budget primitif d'Assainissement pour réaliser la maintenance de la centrifugeuse pour un montant de 10 000 Euro en dépenses de fonctionnement, à savoir :

- De l'article 6061 achat courant : - 1000 Euro
- De l'article 6068 Autres fournitures : - 3 000 Euro
- De l'article 611 Sous-traitance boues : - 2 500 Euro
- De l'article 61523 Entretien réseaux (hydrocurage) : - 2500 Euro
- De l'article 6231 Assurances : - 1000 Euro
- A l'article 613 Maintenance centrifugeuse : + 10 000 Euro.

L'Assemblée valide, à l'unanimité, ces virements de crédits.

2) M. Pierre Roumieu indique à l'Assemblée la nécessité d'effectuer un virement de crédit sur le budget primitif d'Assainissement dans le cadre des admissions en non-valeur, en dépenses de fonctionnement, à savoir :

- De l'article 6542 créances éteintes : - 1 125 Euro
- A l'article 6541 Admissions en non-valeur : + 1 125 Euro.

L'Assemblée valide à l'unanimité ces virements de crédits dans le cadre des admissions en non-valeur.

11°) Virements de crédits sur le budget primitif 2021 de l'Eau.

Rapporteur : Pierre Roumieu.

M. Pierre Roumieu indique qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits dans le cadre des admissions en non-valeur pour un montant de 5 000 Euro, en dépenses de fonctionnement, à savoir :

- De l'article 618 Divers : - 1 500 Euro
- De l'article 6535 Formation : - 1 000 Euro
- De l'article 6542 Créances éteintes : - 2 500 Euro
- A l'article 6541 Admissions en non-valeur : + 5000 Euro.

L'Assemblée valide, à l'unanimité ces virements de crédits, dans le cadre des admissions en non-valeur pour un montant de 5 000 Euro.

12°) Virements de crédits sur le budget primitif 2021 de la Commune.

Rapporteur : Mme Le Maire.

- 1) Mme Le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit en dépenses de fonctionnement afin de solder le déficit constaté de la Régie des Services périscolaires pour un montant de 3 465 Euro suite à la remise gracieuse accordée par la Direction des finances en date du 21 juillet 2021. Le virement de crédit sera réalisé de l'article de 6232 à l'article 6718.

L'Assemblée valide, à l'unanimité, ce virement de crédit.

- 2) Virement de crédit dans le cadre du FPIC, en dépenses de fonctionnement :
Mme Le Maire indique qu'afin d'honorer le prélèvement du FPIC 2021 à la CAPFV d'un montant de 5 921 Euro, il est proposé d'effectuer un virement de crédit de 1 425 Euro de l'article 6232 à l'article 739223. La notification FPIC ayant été établie le 22 juillet 2021, il n'était pas possible de prévoir le montant exact lors du vote du budget primitif.

L'Assemblée valide, à l'unanimité ce virement de crédit dans le cadre du FPIC.

13°) Travaux SDE 09 Génie Civil France Télécom, liés à l'aménagement de la traverse Avenue de Foix.

Rapporteur : Mme Le Maire

Mme Le Maire indique que des travaux concernant le Génie Civil France Télécom vont être réalisés par le SDE09 Avenue de Foix. Ils sont estimés à 4 120 Euro. Cela comprend la fourniture et la pose de tout le matériel nécessaire au remplacement des supports communs dans le périmètre des travaux de basse tension. Ce montant est pris en charge par le SDE grâce à la mutualisation de la redevance Télécom.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

14°) Cession à la Commune, de la parcelle section D, n°2136, à l'Euro symbolique, par la SAS BDRB.

Rapporteur : Mme Le Maire en l'absence excusée de Patrick Eychenne.

Mme Le Maire indique que dans le cadre de la création et de l'aménagement du lotissement de Rouffiac par la SAS BDRB, il est proposé la cession à la Commune, à l'Euro Symbolique, de la parcelle Section D, N°2136, d'une superficie de 828 m2, afin de pouvoir réaliser l'amorce de la voirie et l'amenée

des réseaux côté rue des Chevreuils. Un extrait du plan est remis à l'Assemblée. Mme Le Maire indique que les frais liés à cette cession seront à la charge du demandeur.

M. Marcel Lopez demande si cette cession va entraîner une compensation et si cette Société est connue. Mme Le Maire précise qu'il y a création par la Société qui est connue de la voirie et qu'elle prend en charge les réseaux.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, cette cession à la Commune, à l'Euro Symbolique.

15°) Autorisation de la Commune pour la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

Rapporteur : Mme Le Maire.

Mme Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a engagé la procédure d'élaboration du PLU avec le Bureau d'Etudes Citadia avant le transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes. La Commune doit délibérer pour autoriser la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU par la Communauté d'Agglomération, afin que le PLU puisse être mené à son terme. Mme Le Maire indique qu'une réunion de cadrage est prévue entre le Groupe de Travail du PLU, le Bureau d'Etudes et la CAPFV le 7 octobre 2021 à 15h30.

M. Marcel Lopez remarque qu'il n'a pas été communiqué d'information concernant le choix du Bureau d'Etudes. Mme Le Maire répond que ce choix est l'objet de la Décision du Maire n°2021-13 qui a été communiquée lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 Juin 2021 et reprise au Procès-verbal transmis aux conseillers municipaux avec la convocation à la présente réunion. Mme Le Maire en redonne lecture.

L'Assemblée accepte à 22 Voix « POUR » et 1 Abstention (Marcel Lopez) de confier la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

16°) Convention de partenariat relative au programme MOBY.

Rapporteur : Marie Berthelot.

Mme Marie Berthelot présente à l'Assemblée le programme MOBY qui a pour but de développer des cheminements alternatifs et de favoriser les mobilités douces. Un document synthèse est remis à l'Assemblée. Elle indique qu'il est nécessaire de signer une convention afin d'organiser les rapports entre les parties dans le cadre de leur collaboration concernant le déploiement du programme MOBY de sensibilisation à l'écomobilité scolaire et la mise en place de plan de déplacements Etablissement Scolaire. La convention sera signée avec la Société Eco CO2 ou son prestataire.

8 classes sont concernées pour le Groupe Scolaire Paul Delpech et l'école de Laborie dans lesquelles le programme sera déployé. La collectivité fera le lien entre les équipes enseignantes et la Sté Eco CO2. Elle s'engage à s'acquitter du reste à charge du financement du Programme qui lui revient, soit 2 770 Euro par an HT et par établissement. La convention sera signée pour une durée de 24 mois à compter de la réunion de lancement ou du premier évènement de lancement et durera jusqu'au 31 décembre 2023 maximum.

Mme Berthelot précise que cette action entraînera la participation d'agents de l'ALAE notamment sur le temps du mercredi.

M. Philippe Fabry souhaite connaître le coût de l'intervention des agents de la commune. Mme Berthelot indique qu'il n'a pas été évalué. La réponse sera apportée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

M. Djamel Fellahi demande si cela existe déjà sur d'autres Communes. Mme Berthelot répond positivement et indique qu'elle va demander au prestataire des retours d'expérience qu'elle communiquera à l'Assemblée. Elle indique également que ce projet est récent et innovant avec encore peu de retour. Varilhes serait si l'Assemblée accepte ce projet, la première Commune concernée en Ariège.

Mme Agnès Batsalle remarque que cela permettrait d'avoir moins de véhicules autour des écoles mais que c'est incohérent avec la décision du SMECTOM d'arrêter de collecter les déchets verts en porte à porte qui oblige les administrés à porter les déchets sur site. Elle confirme tout de même que ce programme MOBY est une bonne idée.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, le déploiement du programme MOBY et autorise Mme le Maire à signer la convention.

17°) Engagement de la Commune de Varilhes pour être « Ville Départ » du 1° Tour d'Occitanie Féminin d'août 2022.

Rapporteur : Jean-Luc Maurat.

M. Jean-Luc Maurat donne des informations sur l'Organisation du 1° Tour d'Occitanie Féminin, nouvelle épreuve cycliste inscrite au calendrier mondial Féminin. Le départ de la 6° étape le Dimanche 7 Août 2022 pourrait avoir lieu à Varilhes. Une couverture médiatique est prévue ce qui permettra de faire connaître la

Commune. 20 équipes devraient participer à cette épreuve, soit 120 cyclistes, avec une privatisation du circuit au moment de la Course et un départ fictif en Centre-Ville. Le coût pour la Commune sera de 5 000 Euro, sachant le Conseil Départemental participe pour la même somme. M. Maurat indique que cette subvention sera à prévoir sur le Budget Primitif Communal 2022.

Mme Berthelot demande des explications sur le départ fictif. M. Maurat indique que c'est un « faux » départ en Centre-Ville avec un départ réel sur la Vallée de la Lèze comme cela se pratique au Tour de France.

Mme Batsalle demande si cela aura une incidence sur les secours. M. Maurat indique que les Centres Hospitaliers et la Gendarmerie ont été informés.

M. Fabry demande si la privation du circuit implique la privatisation de certains axes routiers. M. Maurat répond positivement.

Mme Nadine Metge remarque qu'il faudra informer les riverains. M. Maurat indique que seule l'Avenue Louis Siret sera bloquée ainsi que le parking Jean Bénazet, la Place de la Libération restant ouverte.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, que la Commune de Varilhes soit « Ville Départ » dans le cadre de l'organisation du 1^o Tour d'Occitanie Féminin, lors de de la 6^o étape le Dimanche 7 Août 2022. Le coût de 5 000 Euro sera acté lors du vote du budget primitif 2022.

18°) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

Rapporteur : Mme Le Maire.

- Décision Municipale n°2021-17 : convention d'utilisation de la piscine municipale par l'Association ASC Saint Jean de Verges.

M. Jean-Luc Maurat donne quelques informations complémentaires des deux actions menées en juillet et septembre qu'il faudra peut-être renouveler l'année prochaine dans le cadre du développement des échanges intercommunaux.

- Décision Municipale n°2021-18 : demande de subvention dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique – pour un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, Groupe Scolaire Paul Delpech et Groupe Scolaire de Laborie. Convention de financement.
- Décision Municipale n°2021-19 : demande de subvention auprès du Département, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traverse d'Agglomération, Avenue de Foix, Tranche 1.
- Décision Municipale n°2021-20 : demande de subvention auprès du département et de la Région, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traverse d'Agglomération et du Contrat territorial Occitanie, dispositif Bourgs-Centres, Avenue de Foix, Tranche 2.
- Décision Municipale n°2021-21 : convention de Groupement de Commandes pour les contrats d'Assurance avec la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

19°) Réponses aux questions des conseillers municipaux posées antérieurement à la réunion du Conseil Municipal.

Rapporteur : Mme Le Maire.

Mme Le Maire apporte des précisions sur les questions transmises, en date du 26 juillet 2021, par Marcel Lopez au nom du Groupe Varilhes en Commun.

Entretien cheminements : *Les riverains habitant chemin de la Chapelle de VALS, nous ont fait part du manque d'entretien du cheminement communal qui va jusqu'au camping de las Mijeannes et du souhait de tailler les grands platanes.* Mme Le Maire indique que seulement 230 ml de ce chemin concernent la Commune de Varilhes, le reste étant sur la Commune de Rieux De Pelleport. La gestion et l'entretien de ce chemin inscrit au Plan Départemental de Randonnée sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Concernant les platanes Chapelle de Vals, il est rappelé qu'une convention a été signée avec le Diocèse pour l'entretien de cet espace. Il est proposé de mettre fin à cette convention car les agents de la commune ne peuvent plus élaguer les arbres. Seul l'entretien du sol enherbé pourrait être conservé.

Courant 2019 il devait être créé un cheminement doux à partir de la maison Bayle pour rejoindre l'avenue de Dalou, où en est-on ? Mme Le Maire indique que le cheminement doux a été créé, en partie, de la Rue de la Tuilerie à l'Avenue de Dalou et est ouvert au public. Une réflexion va être menée par le Groupe de Travail « Espaces de loisirs », elle concernera également les cheminements doux. Contact va être pris avec l'Architecte des Bâtiments de France pour l'autorisation d'urbanisme pour la Maison Bayle et les aménagements prévus dans le cadre du cheminement doux.

Cheminement route de Rieux : Une première bordure sécurisée a été réalisée depuis le lotissement des Chevreuils jusqu'à la Gendarmerie. Pouvez-vous nous préciser à partir de quand, la tranche allant de la rue des Chevreuils jusqu'à l'arrêt du bus, route de Rieux, sera faite. Mme Le Maire indique que cette tranche n'est pas prévue car le cheminement doit se réaliser par la Rue des Chevreuils, le Chemin de la Chapelle de Vals pour arriver à l'abri bus Route de Rieux.

Mme Gisèle Fourmont remarque que le cheminement pour les piétons n'est pas matérialisé Rue des Chevreuils et des véhicules sont parfois stationnés sur cet espace.

Mme Le Maire rappelle que le stationnement est interdit sur la Rue des chevreuils.

Donation à la commune : Lors du dernier Conseil Municipal, a été évoquée la donation à la commune de deux parcelles sur le hameau de Laborie. Nous aimerions savoir si cet acte contient des clauses particulières qui obligerait la commune. Mme Le Maire indique qu'il n'y a pas de clause particulière, il s'agit d'une donation simple.

Service de l'eau et assainissement : Lors du dernier Conseil municipal, nous avons été informés que le nouveau Percepteur, dans l'idée aux recommandations de la CRC et de travailler en étroite relation avec la Commune, a souhaité, pour ce qui concerne « le service des eaux et assainissement » qu'une convention soit réalisée sur la base d'un loyer établissant l'occupation des locaux par le service. Nous aimerions prendre connaissance de cette convention. Dans les conditions évoquées, nous avons demandé si la convention précisait une facturation de la consommation d'eau à la Ville. Mme Le Maire donne lecture de la convention et indique que la facturation de la consommation d'eau de la Ville n'est pas établie et entre dans le cadre des échanges de services entre la Commune et le Service de l'Eau car il est parfois difficile de tout quantifier et de tout estimer financièrement.

Maison rue Touja : A propos de la réfection de la maison dédiée au 3^{ème} âge, rue Touja, qui est balisée depuis bientôt 1an pour des risques d'effondrement de l'avant toit, nous aimerions avoir des précisions supplémentaires sur « cette copropriété » qui interroge nombre de personnes. Mme Le Maire indique que l'immeuble est en copropriété depuis son legs partiel à la Commune. Les autres propriétaires refusant de participer au financement des travaux, notre assurance a été saisie car on ne peut les obliger à participer qu'en cas de constat d'un danger.

Lotissement Rouffiac : Nous avons constaté que les chiffres avancés sur le dossier « Rouffiac » étaient différents que ceux annoncés dans l'inventaire (217607.16€). Mme Le Maire indique que des opérations à l'inventaire n'ont pas été annulées malgré les opérations comptables réalisées, ce qui explique la différence. Le service comptable a régularisé ces opérations et l'inventaire est désormais en accord avec les opérations comptables.

Nous avons appris que la balayeuse de la commune faisait des prestations sur la commune de Verniolle ? Y a-t-il des raisons particulières ? Mme Le Maire indique que cette question a été traitée au point n°5 de l'ordre du jour.

Quel est le repreneur de l'ancienne station-service Lavigne ? Mme Le Maire indique que la demande de permis de construire a été déposée par la Société les Paniers du Val d'Ariège. Le projet consiste en la rénovation d'une ancienne station-service en magasin de vente de produits locaux.

Patrimoine : organisation de la visite par les membres du Conseil Municipal du patrimoine communal. Inventaire du patrimoine communal à jour. Mme Le Maire indique qu'il faudra encore du temps au service comptabilité pour terminer l'inventaire. En ce qui concerne la visite des bâtiments, Patrick Eychenne l'avait effectivement proposée en début de mandat et cela n'a pas pu être possible compte tenu des circonstances sanitaires. Cela va être revu et sera certainement programmé un samedi matin.

Tableau des agents communaux : organigramme du personnel, à jour. Mme le Maire indique que l'organigramme a été communiqué aux élus le 6 avril 2021. Le tableau des effectifs sera remis à jour au 31 décembre 2021, comme le demande la réglementation et il sera validé lors de la réunion du CM suivante. Le tableau des effectifs avait aussi été communiqué lors de la réunion du 6 Avril 2021 (celui arrêté au 31/12/2020). L'organigramme sera diffusé deux fois par an en juin et en décembre s'il y a des modifications.

Vote par le conseil des tarifs de repas : Nous regrettons que la décision concernant les tarifs n'ait pas été prise en conseil municipal ce qui se fait dans toutes les communes. De plus cette décision ne fait pas parti des délégations accordées au Maire. Aussi nous demandons le retrait de la décision et l'établissement d'une délibération soumise au Conseil Municipal. Mme le Maire indique que la décision a été prise en référence à l'alinéa 2 de la délibération du CM du 16 juin 2020 relative aux délégations attribuées au Maire : « Fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 Euro par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. ». La délibération a été transmise au contrôle de légalité de la Préfecture et visée en date du 18 juin 2021

M. Marcel Lopez indique que malgré ces explications, il souhaiterait que les questions concernant les tarifs de la cantine soient débattues en séance du Conseil Municipal.

Mme Le Maire précise que cela pourra être le cas pour la demande de la « Cantine à 1 Euro ».

Par ailleurs nous sommes désireux d'explications sur le report d'un projet de convention de fabrication et de livraison des repas avec la commune de Verniolle. Mme le Maire indique qu'une réponse a déjà été apportée sur ce point lors de la réunion du CM du 15 décembre 2020.

Proposition de mise en place des « repas à 1 € » sur la commune. Depuis le 1^{er} avril 2021 ce sont l'ensemble des communes éligibles à la Dotation de solidarité rurale de « péréquation » (c'est le cas de notre commune) qui peuvent bénéficier de l'aide de l'état qui s'élève à 2 à 3€ par repas et par enfant. Nous pensons qu'il serait bien d'en faire la démarche pour la nouvelle rentrée scolaire. En effet cela permettrait aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€. Nous demandons à ce que cette proposition soit soumise au Conseil Municipal. Mme le Maire répond que le service administratif a commencé à travailler sur ce dossier qui est complexe. Il sera approfondi par la Commission des écoles et du périscolaire, pour être présenté au Conseil Municipal au printemps.

Pour conclure Mme Le Maire tient à préciser à l'Assemblée que les questions des conseillers municipaux doivent être envoyées directement à l'accueil de la Mairie afin qu'elles puissent être traitées lors de la séance du Conseil Municipal qui suit leur réception.

20°) Questions diverses.

- Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la vallée de l'Ariège (SCOT VA). En réponse à un courrier de la Préfecture en date du 16 Août, à l'attention du service Eau et Assainissement, la mairie a indiqué vouloir être associée à la procédure, participer aux réunions spécifiques et être consultée pour avis avant l'enquête publique. Pierre Roumieu participera donc aux différentes réunions.

- Formation des élus les 19 et 20 novembre avec « La Gazette des Communes ». Thème de la formation : « Monter et faire vivre un projet de démocratie participative ». Une deuxième formation sera programmée avec l'AMF, un Doodle pour le choix des dates sera adressé aux conseillers municipaux.

- Don du sang : 43 donateurs le 19 Août.

- Conseil Municipal : fin de la délocalisation possible des réunions à partir du 30 septembre 2021.

Retour à la salle du CM à la Mairie à partir de cette date. Un courrier sera adressé à Mme La Préfète afin d'expliquer les contraintes rencontrées à la salle du CM de la Mairie (pas de distanciation sociale possible).

- Groupe Scolaire Paul Delpech : Mme Claudine Cert indique que la première sélection du bâtiment dans le cadre de la campagne de labellisation « Architecture contemporaine remarquable » pour présentation en commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) a été validée. Un courrier de la Préfecture de la Région Occitanie, Direction régionale des affaires culturelles, a été reçu en date du 7 septembre 2021.

Remerciements d'Associations pour l'octroi de subventions en 2021 : L'Art en Tête, le Secours Populaire et Mémoire, Résistance en Ariège – Solidarité Transfrontalière

Accès Internet : Les services administratifs ont eu des problèmes avec l'accès au réseau Internet pendant 3 jours. Difficultés pour gérer certains dossiers du fait de nombreuses procédures dématérialisées.

- COVID 19 : Les services de la Crèche de Varilhes ont été contraints de fermer suite à une déclaration de cas COVID.

- Groupe Scolaire Paul Delpech : suite à une déclaration de cas COVID, une classe a été fermée la première semaine de la rentrée.

21°) Questions des Conseillers Municipaux :

- Vidéo protection : M. Marcel Lopez indique qu'un habitant de Laborie lui a fait part de son mécontentement suite à l'installation de caméras de vidéo-protection qui ont une incidence sur la vie des administrés.

Mme Françoise Milville indique que les caméras ont été installées à Laborie suite à des problèmes rencontrés avec la gestion des conteneurs et que, depuis l'installation, les problèmes se sont apaisés et que les riverains de la place sont satisfaits.

Mme Le Maire rappelle que, suite à une période d'incivilités, de dégradations et de dépôts sauvages, le conseil municipal de la précédente mandature avait validé la mise en place d'une vidéosurveillance sur certains points sensibles de la commune. Cette mise en place avait été par ailleurs demandée à plusieurs reprises lors des réunions de quartiers. Le dossier concernant

l'installation des caméras a été déposée en Préfecture en juillet 2019 pour une validation des services préfectoraux en 2020 avec la mise en place d'une procédure bien particulière à respecter.

M. Lopez indique que ce dossier doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Mme Le Maire répond que cela a déjà été fait lors de la précédente mandature.

M. Lopez dit que la population concernée doit être informée.

Mme Le Maire rappelle que les habitants de Varilhes ont été largement informés et à plusieurs reprises par le biais du Bulletin municipal, des quotidiens locaux lors des réunions de quartiers.

- Taxe foncière de l'Intercommunalité 2021 : M. Marcel Lopez intervient pour indiquer que la taxe foncière de l'Intercommunalité 2021 mise en place par la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes représente un montant de l'ordre de 70 Euro pour l'année pour une maison normale, ce qui représente une augmentation de 3% pour 2021.

Mme le Maire répond que s'il s'agit de son habitation ce n'est pas une maison normale mais une grande maison.

M. Marcel Lopez indique qu'il n'a pas une grande maison et Mme Gisèle Fourmont confirme que ces 70 Euro concernent une maison moyenne.

Mme Le Maire rappelle que cette taxe est nouvelle et vient financer les nouveaux services créés par l'Intercommunalité et qu'elle ne devrait pas augmenter dans les années qui viennent. Le Président Thomas Fromentin s'y est engagé.

Ordre du jour complémentaire.

22°) Modification de la délibération du 23 Mai 2017 créant un emploi d'agent de maîtrise.

Rapporteur : Nicole Mouchague.

Mme Nicole Mouchague indique qu'il est nécessaire de modifier la délibération en date du 23 Mai 2017 portant création d'un poste d'agent de maîtrise afin de préciser qu'en cas de vacance temporaire il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'Assemblée valide, à l'unanimité cette modification de la délibération du 23 Mai 2017

23°) Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2° classe.

Rapporteur : Nicole Mouchague.

Mme Nicole Mouchague indique qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps complet. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire chargé d'accueil et assistant administratif et il pourra être pourvu par un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'Assemblée valide, à l'unanimité, la création de cet emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La Secrétaire de séance :

Nicole MOUCHAGUE.

